

ÉDITORIAL

Et voilà, les vacances d'été sont terminées, et les enfants et petits-enfants s'en reviennent à la routine quotidienne...

Mais pas nous ! Le gouvernement a profité de nos « congés » pour s'en prendre aux plus faibles une nouvelle fois : après 3 ans de blocage des pensions, la hausse de la CSG en 2018, le premier Ministre annonce une hausse des pensions de + 0,30 % en 2019 et 2020. Or, le taux d'inflation (INSEE) est de 2,30 % sur les 12 derniers mois, ce qui aboutirait à une perte de notre pouvoir d'achat de 4 % sur les deux années, à ajouter au 1,7 % dû à la hausse de la CSG, et au 2,3 % de 2018, soit 8 % de perte de pouvoir d'achat en 3 ans, l'addition commence à être salée !!!

C'est une régression insupportable du

pouvoir d'achat des retraités que le premier Ministre a tenté de justifier en prétendant vouloir privilégier le « Travail ». Mensonge : réduire le pouvoir d'achat n'a jamais favorisé et ne favorisera ni l'activité ni l'emploi. Pour peu que la menace d'abandon de la pension de réversion se réalise, bon nombre de retraité(e)s risquent de ne plus pouvoir faire face à leurs besoins les plus essentiels (loyer, chauffage, électricité, gaz, eau...).

Nous n'accepterons pas d'être une fois de plus les dindons de la farce !

La CGT revendique encore et toujours que les pensions soient indexées automatiquement sur l'évolution des salaires, et non pas soumises au bon vouloir des gouvernements.

Nous envisageons donc, en intersyndicale, une grande journée nationale d'actions et de manifestations le 9 octobre 2018. Mais en attendant cette date, nous porterons haut et fort notre colère en toutes occasions !

Du pain sur la planche pour cette fin d'été, mais cela ne doit pas nous empêcher de profiter de ce bon soleil de début d'automne...

Prenez bien soin de vous.



Lettre ouverte à M^{me} Aurore Bergé,

députée LRM des Yvelines

Je viens de prendre connaissance avec un certain effarement de votre prise de position en tant qu'élue « d'une partie du peuple » pour déclarer que les retraités « doivent faire un effort générationnel pour leurs enfants et petits enfants » sic.

Vous pouvez vous targuer d'avoir la trentaine et paraître jeune, il n'en reste pas moins que ce discours éculé est à l'image de ce que vous représentez, la bonne vieille droite du XIX^e siècle qui n'a toujours pas digéré que les privilèges dont vous êtes porteuse aient été remis en cause (du moins en partie) depuis plus d'un siècle.

Comment pouvez-vous soutenir et affirmer que vous pouvez « légitimement demander un effort générationnel à celles et ceux à qui on paye les retraites parce qu'ils en ont la capacité ». C'est une malhonnêteté, un déni de justice et une remise en cause fondamentale des ordonnances de 1945 dont les objectifs principaux sont atteints pour l'essentiel en 1990, (je vous le rappelle à votre mémoire semble-t-il défaillante, comme quoi on peut faire « Sciences Po » et être totalement déconnecté) : « l'ouverture pour tous dès l'âge de 60 ans du droit à la retraite à taux plein, (depuis cela a fait long feu avec Balladur en 1993) avec un montant de pension assurant pour une carrière complète la continuité du niveau de vie à la liquidation de la retraite d'abord, et tout au long de celle-ci ensuite ». Vous demandez donc, maintenant à vos « petits copains » d'attaquer le 2^e étage de la fusée en quelque sorte.

Epargnez-moi le refrain sempiternel du pseudo « coût du travail », car non seulement les cotisations sociales différées (salariales et d'entreprise) sont en baisse constante depuis une quinzaine d'années mais, de surcroît, la revalorisation des pensions n'a pour ainsi dire plus lieu d'être depuis plus de trente ans, sans apporter en quoi que se soit une amélioration ni pour l'emploi, ni pour le développement industriel et les services publics et à fortiori, pour les salariés-ées, qu'ils soient en activité professionnelle ou en cessation d'activité.





Changez de disque sur les générations d'aujourd'hui et celles à venir, la vôtre, en tout cas dans votre sphère, continue à faire perdurer ce hold-up sur les pensions qui est insupportable. Ce traitement discriminatoire concerne plus de 60 % des retraités qui se voient spoliés du contrat moral, philosophique, politique et sociétal. Il est vrai qu'il est plus aisé de supprimer l'ISF, de réduire l'impôt sur les bénéficiaires des entreprises et toute une série de mesures de cadeaux financiers faramineux¹ qui se chiffrent selon les experts et diverses sources par centaines de milliards d'euros, « un pognon de dingue », n'est-il pas ?

Ne me parlez surtout pas de solidarité, ce mot noble, humaniste, progressiste ne vous appartient en aucune manière, vous êtes totalement disqualifiée.

Madame la députée, je ne vous souhaite aucun avenir, mes salutations

*Jean-Luc AMBROSINI
retraité du secteur privé*

Nota: A cela et pour rafraîchir votre mémoire, je vous communique également les derniers chiffres connus sur la fraude et l'évasion fiscale – sources : Urssaf*/estimation Cpm*/commission d'enquête parlementaire.

- Fraude aux prestations sociales/an : 248 millions d'euros
- Prestations sociales non demandées/an : 6 milliards d'euros
- Fraude et évasion fiscales/an : 60 milliards d'euros
- Total des avoirs français détenus dans les paradis fiscaux : 600 milliards d'euros (40 % provenant de particuliers et 60 % des entreprises).

- Urssaf: Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
- CPAM: Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Communiqué de l'Union Confédérale des Retraité-e-s CGT

PAS TOUCHE A LA PENSION DE REVERSION!

Après la suppression par Nicolas Sarkozy en 2014 de la demi-part du quotient familial accordée aux veufs et veuves, suivie par le plafonnement des majorations pour enfants, c'est maintenant la pension de réversion qui est visée.

Depuis des années les différents gouvernements rêvent de la supprimer.

Chaque jour, nous avons une série d'annonces aussitôt démenties. Qui croire ? Ce qui est sûr, c'est que ce gouvernement a bien la volonté de réformer les pensions de réversion. Christophe Castaner, le patron de La République en Marche a en effet déclaré qu'il y aurait des « gagnants » et des « perdants » à la suite de la réforme des pensions de réversion. Ce qui est également sûr, c'est qu'avec la réforme envisagée du régime des retraites et l'introduction du système de retraite à point, la réversion serait considérablement diminuée. Aujourd'hui, 4,4 millions de français touchent une pension de réversion, ce qui représente environ un quart du total des retraités. Une très large majorité (89 %) sont des femmes. Et pour plus d'un million d'entre elles, c'est leur seul revenu. Un complément de retraite indispensable pour celles qui ont eu de petits salaires, des temps de travail partiels où ont dû s'arrêter de travailler pour élever leurs enfants.

Le maximum d'une pension de réversion est de moins de 900 euros. La moyenne s'établit autour de 500 euros.

Emmanuel Macron au Congrès de Versailles, désavouant les propos de certains de ses ministres, a nié vouloir supprimer les pensions de réversion, mais en précisant « pour les retraités actuels ». Ce qui signifie que le gouvernement envisage de les réduire voire de les supprimer pour les futurs retraités.

Supprimer ou même réduire la pension de réversion serait catastrophique pour des millions de personnes.

L'UCR est opposée à toute remise en cause des pensions de réversion aujourd'hui et demain. Bien au contraire, nous demandons que le taux des pensions de réversion soit porté à hauteur de 75 % de la pension du conjoint décédé, sans conditions d'âge ni de ressources. La pension de réversion doit être étendue aux pacsés et aux concubins dans les mêmes conditions.

L'UCR CGT
Montreuil, le 11 juillet 2018